

Monsieur
Raymond Borgeat
Député
Rue de la Luitte 35
1971 Grimisuat



Notre réf.
Votre réf.

Date 4 septembre 2019

Question écrite n° 57 : « La situation des enseignants primaires : Résoudre la quadrature du cercle pour éviter la féminisation de la profession ? » (14.06.2019)

Monsieur le Député,

D'entente avec le Conseil d'Etat, notre Département a analysé votre requête relative à l'objet cité en marge.

Extraits de deux recherches conduites par la Haute école pédagogique (Dr Danièle Périsset et Mme Nicole Jacquemet) en avril et juillet 2018, les éléments ci-dessous répondent à vos légitimes préoccupations.

1. Quels sont les constats actuels ?

- La féminisation de la profession enseignante est une question que les autorités scolaires se posent depuis longtemps. Avec les Ecoles normales, cette problématique avait été réglée par des examens disjoints pour les garçons et les filles, autant en Valais qu'ailleurs, garantissant un nombre suffisant de places pour les garçons.
- Au niveau de la Suisse, les femmes sont majoritaires dans la scolarité obligatoire (largement en primaire et très légèrement au niveau du secondaire I).
- En Valais (OFS, 2018), on retrouve les mêmes tendances dans les degrés primaires (82 % de femmes) et secondaire I (54 %).
- En formation à la HEP-VS, les chiffres de l'OFS de 2018 mettent en évidence que la proportion d'hommes entrés en formation en 2017 pour l'enseignement primaire est un peu plus élevée que la proportion d'enseignants dans l'école valaisanne (25.6 %) (à noter qu'en 2013, elle était de 13.5 % et en 2015 de 11 %).
- En terme d'évolution de la thématique évoquée, nous retenons les chiffres suivants (source SE 2019) :

	<u>Année 2008-2009</u>	<u>Année 2019-2020</u>
% de femmes	79 %	85 %
% de postes féminins	73 %	81 %
Taux d'activité moyen féminin	61 %	65 %
Taux d'activité moyen masculin	86 %	84 %

2. Quelles sont les causes potentielles ?

- Citons tout d'abord, la dimension culturelle, car les liens entre les représentations sociales des professions et le sexe jouent un rôle dans les choix professionnels des hommes et des femmes. Des stéréotypes basés sur le genre guident fréquemment les orientations professionnelles.

- La compatibilité entre vie familiale et vie professionnelle s'avère bien sûr facilitée par la profession enseignante (horaires, temps partiels, rythmes scolaires, ...).
- L'aspect économique constitue une autre dimension. Selon l'OCDE (2017) « Dans tous les pays dont les données sont disponibles, les hommes diplômés de l'enseignement tertiaire gagnent moins s'ils sont enseignants que s'ils exercent d'autres professions, tandis que les femmes diplômées de ce niveau gagnent pratiquement autant, qu'elles enseignent dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire ou qu'elles exercent une autre profession ».

3. Quel est l'impact sur les élèves ?

Selon l'OCDE (2017), les recherches ne montrent pas d'impact négatif dû à la présence majoritaire de femmes dans l'enseignement.

4. Quelles sont les solutions envisageables ?

- Soutenir une discrimination positive lors du recrutement par les établissements en accordant une préférence à un enseignant par rapport à ses collègues féminines. C'est ce qui d'ailleurs semble se faire naturellement en Valais.
- L'orientation professionnelle et la question des stéréotypes de genre :
 - La journée **Futur en tous genres** vise cet objectif et certains cantons prévoient des activités pour se familiariser davantage avec les professions de l'enseignement.
 - Le matériel pédagogique **L'école de l'égalité** a également pour but de faire réfléchir les élèves à la thématique des stéréotypes et des rôles sociaux liés au sexe dans différents domaines, y compris à celui des choix professionnels.
- L'attractivité de la profession enseignante : la question du salaire se pose donc, mais également celle de l'image de la profession en vue de davantage de reconnaissance. À cet effet, on considère qu'il faudrait développer une meilleure connaissance du métier auprès des jeunes et du grand public afin d'en améliorer l'image.
- Au niveau de la HEP-VS, il faudrait faciliter les reconversions professionnelles. Ceci est possible grâce à 2 outils peu mis en valeur jusqu'à maintenant dans les campagnes de recrutement :
 - a) **l'admission sur dossier**, sans un titre requis, est possible pour la formation primaire (être âgé de 30 ans révolus ; avoir accompli avec succès une formation régulière d'au moins trois ans au degré secondaire II ; attester d'une activité professionnelle d'au moins 3 ans à temps plein; être de nationalité suisse ou titulaire d'un permis de séjour; bénéficier d'une formation d'au moins 5 ans en L1 ou présenter un certificat correspondant au niveau C2.
 - b) **la validation des acquis de l'expérience (VAE)** est possible lors de l'admission au Diplôme primaire ainsi qu'au Diplôme du secondaire I. Une dispense partielle du programme d'études (jusqu'à 60 ECTS sur 180 pour le primaire) peut être accordée. Peuvent s'inscrire à la procédure de VAE les personnes qui répondent, de manière cumulative, aux conditions suivantes : a) conditions usuelles de l'admission au programme d'études concerné b) être âgé de 30 ans révolus c) attester d'une activité professionnelle d'un volume cumulé correspondant au moins à trois années à plein temps.

Enfin, la HEP-VS, en collaboration avec les HEP de Suisse romande, est impliquée dans un projet « *En marche vers une culture et une politique de l'égalité. Guide et instrument d'évaluation à l'intention des HEP* » qui va traiter des questions de féminisation de la profession et de l'égalité des chances aussi du point de vue des hommes.

Avec l'espoir d'avoir répondu à votre attente, nous vous remercions de porter avec nous ce souci et nous vous adressons, Monsieur le Député, l'expression de notre parfaite considération.


Christophe Darbellay
Conseiller d'Etat

Copie à Service parlementaire
Président du Grand Conseil